

QUALIFICATION REGIONALE CHAMPIONNAT DE FRANCE U12/BENJAMIN

25 et 26 avril 2026 – Golf du Gouverneur – Parcours de Breuil

13 et 14 juin 2026 – Golf de Valence St Didier

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FFGolf** et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Calendrier

Clôture des inscriptions :	vendredi 10 avril	vendredi 29 mai
Publication Liste des inscrits et Liste d'attente :	mercredi 15 avril	mercredi 3 mai
Publication des départs :	jeudi 23 avril	jeudi 11 juin

Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs de nationalité française et étrangère qui doivent, pour l'année en cours, à la date de clôture des inscriptions :

- Être licencié dans un club de la ligue.
- Avoir une licence active avec un certificat médical ou questionnaire santé enregistré
- Avoir participé à un minimum de 3 tours en compétition officielle 18 trous (Club ou Fédéral) sur l'année en cours.

Les joueurs étrangers peuvent participer au Championnat Régional, mais en aucun cas ne peuvent être qualifiés pour le Championnat de France.

Catégories

- U12 : 2014 et après.
- Benjamin : 2012 et 2013.

Limitation d'index

- Index maximum : 36

Liste des inscrits

Les Benjamins sont retenus dans l'ordre suivant :

- Les joueurs classés au Mérite Amateur Jeunes.
- L'index à la date de clôture des inscriptions.
- L'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les U12 sont retenus dans l'ordre suivant :

- Les joueurs classés au Mérite Amateur Jeunes.
- Le rang dans le fichier des moyennes des scores en stroke play.
- L'index à la date de clôture des inscriptions.
- L'ordre d'arrivée des inscriptions.



Nombre de joueurs

- Nombre maximum de joueurs autorisé : 120
- Nombre maximum de wild cards autorisé : 10

Forme de jeu

72 trous / Score maximum à 9 / Individuel Brut / 18 trous par jour.

Départs

Distances de jeu préconisées par la FFGolf. [Voir site de la Ligue AURA](#)

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'adapter les distances de jeu.

Le tirage des départs se fait :

- Lors du 1er tour, faire jouer les benjamins filles, les benjamins Garçons, les U12 filles puis les U12 Garçons, dans l'ordre de la liste des index.
- Lors du 2ème tour, faire jouer les U12 Garçons, les U12 filles, les benjamins Garçons puis les benjamins filles, dans l'ordre inverse des résultats.

Engagement

Jeunes : 50 € par étape.

Les inscriptions se font en ligne via le lien d'inscription de l'étape correspondante.

Attention, les qualifications se déroulant en deux étapes distinctes, les participants sont tenus de procéder à **deux inscriptions séparées**, une pour chacune des étapes.

En cas de forfait avant la clôture des inscriptions, le montant de l'inscription sera remboursé, hors frais de gestion.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Qualifications pour le Championnat de France U12 / Benjamins

Le nombre de joueurs retenus par catégorie est défini par le niveau fédéral.

Si cette information n'était pas connue lors de la seconde étape, la liste des qualifiés sera communiquée sur le site de la Ligue, dès réception des quotas par Ligue.

Dans chaque catégorie, le départage des éventuels ex-aequo pour les dernières places qualificatives se fait sur les 18, 9, 6 et 3 derniers trous, puis trou par trou en remontant.

Les joueurs qualifiés directement par le Mérite National du mois de juin (cf. vademecum FFGolf) ainsi que les joueurs de nationalité étrangère, ne rentrent pas dans le classement pour les places attribuées d'après les quotas.

Conditions particulières

Les voiturettes sont interdites dès la journée de reconnaissance pour les joueurs et les accompagnateurs.

Le chariot est obligatoire pour les U12.

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc.... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.